

[Traduction]

La présidence a maintenant l'impression que les députés veulent interrompre la séance jusqu'à huit heures. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): D'accord. Adopté. La Chambre interrompt donc la séance jusqu'à 8 heures et je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION DE MEMBRES, DE COMMISSIONS CONSUL- TATIVES, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Marchand tendant à la 3^e lecture du bill n° C-150, visant à l'établissement d'un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, et de l'amendement de M. McCleave.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'ai préparé mon discours en comptant sur la présence du ministre ici, comme on m'en avait assuré; alors, je suis heureux de le voir arriver. Lors de l'étude de ce bill à l'étape du projet de résolution, à celle de la deuxième lecture et au comité, nous avons fait ressortir l'utilité éventuelle du Conseil prévu, et nous en avons donc approuvé la création. Je ne veux pas revenir sur les commentaires du débat antérieur, mais l'utilité du Conseil, comme celle de tous les organismes semblables, dépendra beaucoup de sa composition. Je remarque qu'il peut compter un maximum de 15 membres et je sais que le ministre y nommera des représentants du monde des affaires et du monde ouvrier.

Lors des audiences du comité mixte spécial de l'immigration, nous avons reçu des conseils extrêmement précieux de certains groupes, notamment de groupes et d'associations de néo-Canadiens. J'espère que le Conseil aura en son sein des représentants de ces groupes, eux-mêmes composés d'anciens immigrants, car il aura à s'occuper en partie des problèmes des immigrants.

Nous avons reçu aussi d'excellents mémoires d'assistants sociaux, qualifiés et expérimentés. J'espère que ces personnes seront aussi représentées. Point n'est besoin pour

moi de dire au ministre qu'un tel conseil serait incomplet sans la présence d'une femme. Au risque de faire croire au ministre que nous avons l'habitude de répéter des renégociations, je veux reprendre un thème qui rebondit de temps à autre ici. On prétend que des règlements trop stricts paralysent le programme de formation de la main-d'œuvre.

M. Michael Fenwick, vice-président de l'Ontario Federation of Labour, a tenu récemment, à Niagara Falls, des propos violents sur le ministre. Je n'approuve pas son langage, mais il a déclaré que le ministre était en train de saborder notre programme de recyclage des adultes. Peut-être est-ce faux et injuste, mais M. Fenwick a fait quelques déclarations troublantes que j'aimerais soumettre au ministre pour lui donner l'occasion d'y répondre. J'avoue que M. Fenwick est non seulement vice-président de l'Ontario Federation of Labour mais aussi membre du comité consultatif de la main-d'œuvre et du recyclage de la région métropolitaine de Toronto. Je présume qu'il sait de quoi il parle dans ce domaine. Voici donc ses paroles:

... on est en train de ruiner tout le programme de formation et de recyclage des adultes à cause des restrictions imposées aux chômeurs qui veulent s'améliorer.

Il poursuit en ces termes, à propos de la région métropolitaine de Toronto, je suppose: ... le nombre des personnes proposées pour le recyclage par le ministère de la Main-d'œuvre est tombé de 2,000 par mois, en avril dernier, à 500 en septembre.

J'ai d'autres chiffres à ce sujet, comme le ministre, j'en suis sûr. M. Fenwick continue ainsi:

... la formation de la main-d'œuvre a été la victime du programme du gouvernement visant à réduire les dépenses.

M. Fenwick s'est ensuite expliqué davantage en disant qu'il n'y avait pas de recyclage pour les chômeurs qui pouvaient trouver du travail dans leur métier ailleurs. Je peux comprendre qu'en certaines situations, lorsqu'une personne est disposée à déménager dans une autre région et possède les qualités requises pour accepter un emploi ailleurs, il y a peut-être lieu de se demander si elle doit toujours être autorisée à suivre un programme de recyclage. Cependant, comme le programme de recyclage a pour but d'améliorer les qualifications et que souvent il n'est pas pratique pour un père de famille de se déplacer vers une autre région, ce règlement qui paraît empêcher le recyclage est beaucoup trop rigide. Je voudrais demander au ministre si le règlement existe et s'il est aussi rigide que semble le croire M. Fenwick.

[M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret).]